

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

DEL-2024-256

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 13h30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. DAVIET, GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, PERRILLAT,

MM. BOUVET, BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SELLECCHIA : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

Objet : NUMERIQUE - DEMANDES D'ADHESION AUX SERVICES DE MUTUALISATION NUMERIQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE

Rapport présenté par M. Eric PEUGNIEZ.

Dans le cadre de ses actions en matière de transition numérique, le SYANE a mis en place les services mutualisés suivants :

- Achat mutualisé d'équipements et services numériques
- Accompagnement au numérique communal et scolaire
- Accompagnement à la sécurité informatique : service Cyber Premiers Pas

Ces services visent à répondre d'une part, aux enjeux des collectivités en matière de politique d'équipement numérique et de cybersécurité, et d'autre part, au besoin d'accompagnement et de conseil souvent associé.

De nouvelles collectivités ont souhaité adhérer aux services numériques proposés par le SYANE et ont délibéré en ce sens. Le tableau suivant liste ces communes et intercommunalité, avec pour chacune, les services auxquels elles ont souhaité adhérer, et le montant de la cotisation annuelle.

Collectivités	Services concernés				Cotisation annuelle (au prorata la première année selon la date de délibération)
	Cyber Premiers Pas	Achat Mutualisé	Numérique Communale et Scolaire	Date de délibération de la collectivité	
Commune d'HERY-SUR-ALBY		X	X	02/07/2024	294,65 €
Communauté de Communes Montagnes du Giffre	X	X		10/07/2024	1.733,47 €
Commune de VILLARD		X		19/04/2024	200,73 €
Commune d'ANNECY		X		24/06/2024	3.000,00 €
Commune de JUVIGNY		X	X	23/07/2024	233,23 €
Commune de BEAUMONT		X	X	27/06/2024	0 €


La commune de BEAUMONT, adhérente du SIVU BeauPré, adhère ici à titre gracieux, en application de la délibération du Comité du SYANE du 11 avril 2024 :

« Il est alors proposé de formaliser entre les deux communes adhérentes au SIVU et le SYANE la convention d'adhésion aux services, à titre gracieux, mais précisant que le SIVU s'acquittera des cotisations communales ».

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les adhésions des communes et intercommunalité ci-dessus, pour les services numériques indiqués,
2. à autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

